



## AVIS DE PUBLICATION D'APPELS D'OFFRES

Prenez avis que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

**DOS-3555** Services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la mise à jour du plan directeur et du plan d'intervention hydraulique du réseau d'eau potable de la Ville de Laval

**Date limite de réception des soumissions : Jeudi 28 mai 2026 à 10 h 30**

**DOS-3565** Services d'installation, d'enlèvement et d'entretien des modules de quais et d'équipements aquatiques

**Date limite de réception des soumissions : Jeudi 28 mai 2026 à 10 h 30**

**DOS-3570** Service de lettrage pour véhicules

**Date limite de réception des soumissions : Jeudi 28 mai 2026 à 10 h 30**

**DOS-3574** Travaux d'aménagement d'un parc à l'intersection des rues Meunier et Saint-Luc

**Date limite de réception des soumissions : Jeudi 28 mai 2026 à 10 h 30**

**DOS-3575** Travaux d'infrastructures souterraines 2026, reconstruction des 3 émissaires sur le boulevard Lévesque Est près des numéros civiques 7562, 9250 et 10680, groupe 5

**Date limite de réception des soumissions : Jeudi 28 mai 2026 à 10 h 30**

**DOS-3607** Contrat à exécution sur demande pour les travaux de sécurisation et de réparation de structures sur le territoire de la Ville de Laval, 2026-2029

**Date limite de réception des soumissions : Jeudi 28 mai 2026 à 10 h 30**

**DOS-3614** Travaux d'aménagement d'une aire de jeux pour enfants sur le terre-plein de la rue Baulu

**Date limite de réception des soumissions : Jeudi 28 mai 2026 à 10 h 30**

Les soumissions doivent être déposées à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4<sup>e</sup> étage, bureau 430, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30. Elles doivent être reçues au plus tard à 10 h 30 le jour de la date limite de réception des soumissions de l'appel d'offres visé à défaut de quoi elles ne pourront être acceptées.

Les documents pour ces appels d'offres, ainsi que les modifications à ces documents ne peuvent être obtenues que sur le système électronique d'appel d'offres («SEAO») à l'adresse [www.seao.gouv.qc.ca](http://www.seao.gouv.qc.ca).

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement à 11 h le jour fixé comme date limite de réception des soumissions de l'appel d'offres visé, dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest.

Veillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévues au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

LAVAL, 27 avril 2026

---

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe  
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut



## **AVIS PUBLIC**

### **DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE SITUÉ AU 73, rue Lahaie**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné en vertu du *Règlement L-12507 concernant la démolition d'immeubles*, que toute personne désirant s'opposer à la délivrance d'une autorisation de démolition doit transmettre par écrit son opposition motivée, à l'attention de la greffière, dans les dix (10) jours suivant la publication de cet avis, à l'adresse courriel [reglements@laval.ca](mailto:reglements@laval.ca) ou par courrier recommandé ou certifié à l'adresse postale :

**Service du greffe  
À l'attention de la greffière  
3131, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 430 (4e étage)  
Laval (Québec) H7T 2Z5**

**Immeuble visé:  
73, rue Lahaie  
Lot 1 069 667 du cadastre du Québec**

**DONNÉ À LAVAL**  
Ce 27 avril 2026

---

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou  
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut



## **AVIS PUBLIC**

### **DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE SITUÉ AU 755, rue des Patriotes (bâtiment à l'arrière de la Résidence de création Marcel-Saint-Pierre)**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné en vertu du *Règlement L-12507 concernant la démolition d'immeubles*, que toute personne désirant s'opposer à la délivrance d'une autorisation de démolition doit transmettre par écrit son opposition motivée, à l'attention de la greffière, dans les dix (10) jours suivant la publication de cet avis, à l'adresse courriel [reglements@laval.ca](mailto:reglements@laval.ca) ou par courrier recommandé ou certifié à l'adresse postale :

**Service du greffe  
À l'attention de la greffière  
3131, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 430 (4e étage)  
Laval (Québec) H7T 2Z5**

**Immeuble visé:  
755, rue des Patriotes  
(bâtiment à l'arrière de la Résidence de création Marcel-Saint-Pierre)  
Lot 1 097 613 du cadastre du Québec**

DONNÉ À LAVAL  
Ce 27 avril 2026

---

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou  
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut



## AVIS PUBLIC

### DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que tout intéressé peut se faire entendre par le comité exécutif de la Ville de Laval le mercredi 13 mai 2026 à 9 heures en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, Ville de Laval;

À cette séance il sera discuté des demandes de dérogation mineure suivantes:

1. Total de 4 matériaux de revêtement extérieur, alors qu'un maximum de 3 est prescrit pour le bâtiment principal existant sur le lot 1 265 583 du cadastre du Québec, soit au 3056, boulevard Dagenais Ouest.
2. Enseigne détachée dans une cour avant ayant une profondeur minimale de 10,77 mètres, au lieu d'un minimum de 20 mètres pour un bâtiment existant sur le lot 1 632 941 du cadastre du Québec soit au 2830, boulevard Saint-Martin Est.
3. Empiètement maximal de 3,6 mètres d'un perron dans la cour avant, au lieu d'un maximum de 1,85 mètre pour un bâtiment existant sur le lot 1 420 473 du cadastre du Québec, soit au 5250, rue Poincaré.
4. Proportion maximale de revêtement de type «D» sur la façade principale avant de 27,14%, au lieu d'un maximum de 25% pour un bâtiment existant sur le lot 5 860 740 du cadastre du Québec, soit au 3215, rue de Cap-à-L'Aigle.
5. Clôture en mailles de chaîne, qui est un matériau non autorisé dans ce type de milieux pour une habitation multifamiliale de 15 étages sur le lot 4 971 270 du cadastre du Québec, soit au 2880, boulevard Chomedey.

DONNÉ À LAVAL  
Ce 27 avril 2026

---

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou  
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut



## **AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que, conformément à *la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, chapitre E-15.1.0.1), le projet de Règlement numéro L-13225 concernant le Code d'éthique et de déontologie des personnes élues de la Ville de Laval et de leurs employés et employées politiques («Règlement L-13225») a été présenté lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi 27 avril 2026 et qu'un avis de motion a été donné à l'effet qu'à une séance ordinaire subséquente de ce conseil, le Règlement L-13225 sera présenté pour adoption.

Le Règlement L-13225, s'il est adopté, remplacera le Règlement numéro L-12916 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Laval et de leurs employés politiques qui avait été adopté à la suite de l'élection générale de l'année 2021.

La *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* oblige toute municipalité à adopter un code d'éthique et de déontologie révisé remplaçant celui en vigueur avec ou sans modification à la suite d'une élection générale.

Le Règlement L-13225 reprend en grande partie les dispositions du Règlement L-12916, mais comprend certaines modifications. Ces modifications apportées au Code d'éthique et de déontologie des élus et de leurs employés politiques dans le cadre du Règlement L-13225 visent, notamment, à :

- intégrer des nouvelles règles en matière d'ingérence, de lobbyisme et de communications;
- apporter des précisions en matière d'avantages lorsqu'il s'agit d'une marque d'hospitalité, de courtoisie ou de protocole;
- modifier le délai pour la participation des élus et du personnel politique à une formation obligatoire sur l'éthique et la déontologie en matière municipale de 6 mois à 9 mois dans le cas d'un mandat subséquent.

Ce projet de Règlement L-13225 sera présenté pour adoption à la séance ordinaire du conseil municipal du 5 mai 2026, à 18 h 30, en la salle du conseil, située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, à Laval.

Le projet de Règlement L-13225 est déposé au bureau de la greffière où quiconque peut en prendre connaissance pendant les heures régulières d'ouverture du bureau. Tout personne peut également consulter ce projet de règlement à la suite d'une demande par courriel à l'adresse [reglements@laval.ca](mailto:reglements@laval.ca).

DONNÉ À LAVAL  
CE 27 avril 2026

---

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou  
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut